

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

---

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par

Mme Goetschy-Bolognese et Mme Clapot

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Au-delà d'un nombre, fixé par décret, de signalements des utilisateurs à la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires d'un influenceur, les opérateurs de plateforme en ligne sont tenus de contrôler les publications de l'influenceur signalé et, le cas échéant, de modérer son compte. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux lutter contre les dérives sectaires présentes sur les réseaux sociaux et notamment l'enrichissement des influenceurs par la vente de produits et/ou dispositifs détournés de leur utilisation originelle.